

# Le Cheminot de France

Nouvelle édition

N° 3 - Juin 2005 (1,60 €)

Journal de l'Union Fédérale des Cheminots et Activités Complémentaires

CFDT Cheminots



**Dossier :**  
nouvel accord collectif  
formation à la SNCF  
signé par la CFDT



# Un agenda social chargé

# Sommaire

- EDITO : Peut-être demain **P 2-3**
- Avenir, peur angoisse et stress **P 4**
- La politique de distribution de VFE = politique de destruction de l'emploi **P 5-6**
- Nouvel accord collectif formation à la SNCF signé à la CFDT **P 7-10**
- Lundi de pentecôte travaillé : solidarité à redéfinir, culpabilisation à proscrire ! **P 11**
- Et si on reparlait de la directive Bolkestein **P 12-13**
- Interview : entretien avec Yannick Esparel **P 14-15**

- CHEMINOT DE FRANCE -  
Directeur de la publication : P. Gandrieau  
Rédacteur en chef : Alain Bourezg  
N° CPPAP : en cours  
N° ISSN : en cours  
Mis en page au siège de la FGTE.  
Dépôt légal n° 808/99 juin 2005.

CFDT Cheminots  
168, rue La Fayette  
75010 Paris  
Tél : 01 53 35 00 30  
Fax : 01 53 35 00 31

Imprimerie L'Artésienne  
Z.I. de l'Alouette - BP 99  
62802 Liévin CEDEX

# Peut-être



Précarisation du travail, régression des revenus, peur du lendemain ayant pour corollaire angoisse, stress, violence, et pour conséquence, asservissement, repli sur soi, sont bel et bien les maux de notre société.

La compétition est devenue un outil de management. Il faut être le plus fort, et malheur au plus faible, mais étant donné que chacun finit toujours par trouver son maître, les lauriers d'un jour seront les épines du lendemain.

Sur l'échiquier économique planétaire, l'être humain n'est plus qu'une matière première au même titre que les autres éléments permettant de concevoir un produit. Ce sont un million de ces éléments déshumanisés (après les 500 000 du 5 février) qui ont manifesté le 10 mars, et derrière les revendications affichées, c'est un refus total du système qui a été fortement sous-jacent.

Révolte des gueux contre les seigneurs qui, chaque jour, déplacent sur un échiquier les figurines d'un "krieg spiel" économique.

Face à cela, quelles alternatives reste-t-il, sinon s'unir et se battre. Se battre, parce qu'il est de plus en plus difficile de se loger, de se nourrir, de s'habiller, et pour de plus en plus d'entre nous, malgré le fait d'avoir un travail.

Les revenus de ce travail permettent à peine d'assurer l'essentiel, le vital.

Qui est à l'abri du surendettement qui échappe à l'angoisse du lendemain.

# demain

Nos repères tombent les uns après les autres sans pour autant qu'on puisse en trouver d'autres, et une société sans repères, porte en elle les germes de son déclin.

Il faut donc continuer à se mobiliser. L'emploi régresse, nous avons franchi la barre des 10 % de chômeurs, plus d'un million de nos concitoyens sont Rmistes. L'écart se creuse entre l'augmentation du coût de la vie et la stagnation des salaires.

Enfin, de lourdes menaces pèsent sur le droit du travail et ce n'est pas la directive européenne "Bolkestein" qui nous rassure. C'est un laminoir social.

Les cheminots n'échappent pas à ce climat délétère et concernant les restructurations engagées dans l'entreprise, ni le gouvernement, ni la Direction SNCF n'ont apporté de réponses rassurantes. Pire, ils n'ont pas mesuré l'ampleur du choc culturel et social subi par les cheminots.

Donc légitimement, cette source importante d'incertitudes porte en elle les germes de la contestation. Comment s'exprimera-t-elle ?

Nous restons très attentifs à une probable explosion sociale et en tout état de cause, nous devons la gérer dans l'intérêt des cheminots en allant au bout des voies de la négociation, et si besoin est, une fois cette ressource épuisée, vers un mouvement de grève d'une grande ampleur.

**Le Secrétaire Général, Patrice GANDRIEAU**





*Notre monde bouge, la société évolue avec lui, notre façon de vivre aussi et le monde du travail s'acclimata.*

*Laquelle ou lequel d'entre nous ne s'est-il jamais posé des questions sur son avenir et celui de son environnement ?*



## AVENIR...

# peur, angoisse et stress

**T**out évolue et nos repères ne cessent de bouger dans les échelles de valeurs. L'être humain, par nature, a besoin de ceux-ci et donc ainsi de se retrouver dans des cercles de différentes sortes qui seront, au cours de sa vie, les bases de ses références, qu'elles soient sociales, politiques, ou de groupement d'individus (géographiquement parlant).

Nous avons connu, depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, de tels changements brutaux que ces repères nous sont apparus de plus en plus flous. De nouvelles organisations nous ont désorganisé dans les lignes préétablies. La société bougeant de plus en plus rapidement, l'humain a du s'adapter constamment et ne plus se laisser porter par le cours des prévisions. Plus personne ne sait de quoi sera fait "le lendemain" et où nous porteront les événements.

C'est dans ce contexte que nous vivons sur cette belle planète, où flotte, sur le magma, notre petit coin de terre, sur lequel la SNCF exerce sa tâche de transporteur. Notre entreprise subit elle aussi de plein fouet cette réorganisation permanente de la société et

nous, employés de cette compagnie, en subissons en permanence les contrecoups, jusqu'au sein de nos foyers.

Toutes les incertitudes sur l'avenir pèsent lourdement sur notre état d'esprit.

**C'est dans ce contexte que nous vivons sur cette belle planète, où flotte, sur le magma, notre petit coin de terre, sur lequel la SNCF exerce sa tâche de transporteur.**

Nous voyons "ça et là" tout autour de nous, apparaître des manifestations néfastes et aigrissantes ; manifestations dont souvent les individus n'arrivent pas à déterminer l'origine exacte, tant elles s'installent insidieusement.

Mais doit-on pour autant refuser le progrès, qui comprend toute l'évolution de la société, même si l'on n'a pas été préparé par rapport à notre éducation à autant de changements ? Cette question ne doit pas faire réponse. Elle doit simplement nous ouvrir à la réflexion, qui suivant les individus sera différente en fonction des critères de vie personnelle.

Pour l'évolution de la SNCF, posons nous aussi les mêmes questions, avec en particulier celle-ci : devons nous accompa-

gner le changement ou le combattre ? Dans l'un ou l'autre des cas, syndicalement où devons nous nous placer ?

Devons nous dire oui à tout et ne plus influencer sur les orientations décidées par l'entreprise, ou bien dire non à tout et créer un immobilisme pouvant amener à la perte de marchés pour la SNCF et donc de son implantation ?

La vérité ne peut-être toute d'un côté, comme toute de l'autre, malgré notre imprégnation permanente de toute une série de doutes. Nous n'avons pas le choix, il nous faut vivre et s'adapter, mais pas à n'importe quel prix, car la vie est si belle malgré toutes ses épines. Le refus absolu du progrès ne peut conduire qu'à l'isolement et donc qu'au détachement de cette nouvelle société en pleine création, sur laquelle de par nos actions nous pouvons agir. Notre rôle est bien celui de l'alerte, par manifestations en tous genres, en cas d'extravagances des chargés de politique d'entreprise ou de politique d'État, pour ne pas subir une sorte d'esclavage dans le monde ouvrier au profit d'une caste. Ce rôle est bien dicté par un ensemble de paramètres, tant à l'intérieur de l'entreprise qu'à l'extérieur, qu'il ne faut pas perdre de vue en les oubliant dans un recoin de notre mémoire.

Mémoire tant utile, mais non pas pour faire du conservatisme, mais pour seulement éviter les erreurs du passé. Notre mémoire doit être au service du social, pour un monde meilleur.

*Edgar Stemer*

# La politique de distribution de VFE = politique de destruction de l'emploi



CFDT Cheminots

Lors de la Commission Professionnelle Centrale (CPC) Voyageurs extraordinaire du 5 novembre 2004, la Direction annonçait la suppression de 1235 emplois sur les années 2005 à 2007 (soit près de 17 % des agents du service commercial en contact avec la clientèle).

Trois mois plus tard, le 9 février 2005, le Comité Central d'Entreprise (CCE) était consulté sur la politique de distribution de VFE.

Quelle stupeur à la lecture du

document présenté, le volume des suppressions d'emplois était passé de 1235 à 2330 sur un total de 7900, soit près de 30 % de vendeurs en moins.

Ainsi, 460 suppressions sont annoncées en 2005, 820 en 2006 et 1050 en 2007.

L'argumentation majeure de l'entreprise pour justifier ces suppressions est qu'il faut s'adapter aux changements d'habitudes d'achat de nos clients (en clair, l'augmentation des ventes par internet) et réduire nos coûts de production.

Une Demande de Concertation

Immédiate (DCI) est rapidement envoyée à la direction par la CFDT, la CGT, la CFTC et FO. La rencontre avec la Direction a lieu le 3 février.

La seule avancée majeure de cette rencontre a été l'engagement de la Direction d'ouvrir les tarifs promotionnels à l'ensemble des canaux de distribution. Ainsi depuis le 22 février, le premier niveau de prix du tarif PREM'S est accessible aux guichets.

Enfin, pour laisser le temps de la concertation sur les thèmes du volume de l'em- ➡

ploi, du contenu du métier de vendeur et des outils de distribution, le CCE ne sera consulté qu'au cours du dernier trimestre. Une porte s'est donc entrouverte pour la négociation.

Le mardi 8 mars, lors de la CPC Voyageurs, la délégation CFDT interpelle la Direction sur le nouveau programme de fidélisation "Smile's".

Ce programme offrirait la possibilité au client en possession de la carte de doubler les points de fidélité à la double condition de commander son billet par minitel, internet ou automate de ventes et de retirer le titre hors des guichets.

La CFDT réclame que cette discrimination soit immédiatement annulée.

Malgré l'appui de plusieurs organisations syndicales, la Direction refuse de revenir sur le principe privilégiant certains canaux de distribution.

Cet entêtement de la direction détruit notre sentiment d'un début de négociation constructive.

Faudra-t'il imposer par le rapport de forces ce que le bon sens semblait apporter ?

Sur plusieurs années, des efforts énormes ont été demandés aux agents commerciaux. Ils ont dû faire face à de nombreux revirements de politique qu'ils soient d'ordre tarifaire ou d'après-vente. Et à chaque fois, ils étaient en première ligne pour expliquer à la clientèle ces revirements. On leur a demandé de ne plus être des vendeurs mais des "prescripteurs", ils se sont une nouvelle fois adaptés.

### **Mais trop c'est trop !**

Maintenant, après autant d'efforts fournis et/ou consentis, la Direction prévoit quelques reconversions :

- au contrôle pour les agents aptes à la sécurité,
- par des créations de centre d'appels spécialisés (PMR : Personnes à Mobilité Réduite par exemple)
- vers de nouveaux métiers tels que le Centre de Fidélisation Clientèle (programme Smile's) ou comme "recouvreur de créances" (paiement des Procès-verbaux).

Voilà de belles perspectives pour les agents de la filière commerciale voyageurs ! Après les plans sociaux Sernam, Fret, bientôt un plan social VOYAGEURS.

La CFDT saura prendre toutes ses responsabilités pour empêcher la casse du service commercial de notre entreprise et sera aux côtés des cheminots qui auront à cœur de défendre leur métier et emplois.

SNCF  
Madame Mireille FAUGERE  
Directrice Voyages France Europe  
2, rue Traversière  
Nos réf. : CE / AM / 015  
75571 - PARIS CEDEX 12

Paris, le 31 mars 2005

Madame la Directrice,

Lors de la CPC Voyageurs du 8 mars dernier, la délégation CFDT vous avait interpellé sur le caractère discriminatoire du programme SMILES (doublement des points lors de commande sur Minitel, BLS et Internet avec retrait hors guichet).

Malgré nos protestations, relayées par d'autres organisations syndicales, vous avez maintenu votre position.

Dans la Vie du Rail, en date du 23 mars 2005, un article fait état d'une offre promotionnelle exclusive pour les agences de voyages.

Pendant 4 semaines, les agences de voyage pourront proposer une réduction de 50 % pour des voyages effectués entre le 6 avril et le 20 juin et pour un volume de 150 000 places.

Au travers des conclusions de la DCI du 3 février 2005, la CFDT avait espéré une réelle volonté d'ouverture de la Direction.

Or, au travers des 2 exemples suscités, la CFDT constate que l'état d'esprit n'a pas changé.

La Direction de VFE privilégie toujours certains canaux de distribution. Cette façon d'agir n'augure rien de bon pour les futurs groupes de travail qui vont être mis en place.

Un autre exemple de l'estime que vous portez à notre clientèle. Pour le week-end de l'Ascension, dès l'ouverture de la vente par les canaux traditionnels (guichets et téléphone), aucune place à 50 % et surtout à 25 % n'était disponible pour les possesseurs de cartes commerciales, cela certainement pour faciliter le travail de vos "chers prescripteurs".

La CFDT attend de votre part des explications sérieuses sur ces différents points.

Veillez agréer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

Arnaud MORVAN  
Secrétaire National

*Arnaud Morvan*

# Nouvel Accord Collectif Formation à la SNCF signé par la CFDT

Un changement de fond  
dans la conception  
de la formation continue



## POURQUOI UN NOUVEL ACCORD :

Trois ans de négociations ont été nécessaires entre les partenaires sociaux pour réformer un dispositif de la Formation Professionnelle datant de 1970. Ces négociations ont abouti à la signature de l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003.

## OBJECTIFS :

- réduire les inégalités d'accès à la formation,
- faciliter la formation tout au long de la vie professionnelle.

## PRINCIPES :

- salarié acteur de son développement
- entreprise co-responsable.





**Malgré un bilan mitigé du précédent accord qui laissait apparaître quelques lacunes telles que :**

- la tenue très contrastée des EIF,
- un volume d'heures de formation en baisse dans les prévisions annuelles ou non réalisé,
- des moyens humains, formateurs en particulier, mal adaptés,
- des objectifs non atteints dans le cadre de l'alternance,
- un accompagnement de la formation sur le terrain, en particulier de la part des tuteurs, sans véritable prise en compte du temps à investir et sans valorisation significative,

**la CFDT Cheminots a donné son aval au nouvel Accord Collectif Formation (ACF) négocié avec l'entreprise et ce pour les raisons suivantes :**

- \* l'Entretien Individuel de Formation (EIF) a un cadre législatif qui oblige l'entreprise à le réaliser annuellement et

systematiquement avec tous les agents.

\* La généralisation du passeport formation proposé à tous les agents.

\* Le développement de l'alternance en intégrant les nouveaux dispositifs prévus par la loi (contrats et périodes de professionnalisation).

\* La possibilité de faire reconnaître votre expérience professionnelle et vos compétences par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

\* La construction d'un parcours professionnel passant par le Droit Individuel à la Formation (DIF).

\* Une meilleure reconnaissance des compétences professionnelles acquises au travers du dispositif maîtrise et cadre (accès qualification E et cadre).

\* De nouveaux indicateurs pour un suivi plus efficace.

\* La durée de l'accord ramenée à 3 ans, ce qui permettra de mesurer rapidement la volonté réelle de l'entreprise de faire évoluer cet accord.

## L'APPLICATION DE L'ACF SUR LE TERRAIN

### A) LE PLAN DE FORMATION (SCHÉMA PRÉVISIONNEL DE FORMATION) :

Clarification des Actions de Formation déclinées en 3 catégories (au lieu de 5 actuellement)

catégorie	typologie				
	1 <sup>er</sup> emploi	Adaptation autre emploi	Promotion	Prévention	Adaptation Entretien Perfectionnement
1 <sup>ère</sup> *	X				X
2 <sup>e</sup> *			X	X	X
3 <sup>e</sup> *		X	X		X

\* 1<sup>ère</sup> catégorie : adaptation au poste de travail ( pour les formations utilisables immédiatement )

\* 2<sup>e</sup> catégorie : évolution des emplois ou maintien dans l'emploi

\* 3<sup>e</sup> catégorie : développement des compétences

Le plan de formation est indispensable car :

- il y a obligation pour l'entreprise de recueillir l'avis du CE (et CCE) sur les formations réalisables sur ou en dehors du temps de travail
- il déterminera la réalisation éventuelle de la formation dans le cadre du DIF

#### COMMENTAIRE CFDT :

**la détermination des Actions de Formation prioritaires ainsi que celles liées au poste de travail ne peuvent être effectuées que sous la responsabilité de l'entreprise dans le cadre du plan de formation (catégories 1 et 2).**

## B ) L'EIF :

Vous avez droit, tous les ans, à un entretien professionnel avec votre supérieur hiérarchique pour faire le point sur votre activité professionnelle et envisager les évolutions possibles.

- Cet entretien doit se tenir en dehors du poste de travail
- les conclusions doivent faire l'objet d'un retour écrit à l'agent.
- Il est proposé à tout agent

après une longue absence ou pour une prise de poste.  
-Il sert de support légal à l'expression du DIF.

#### COMMENTAIRE CFDT :

**sachez-le, en aucun cas l'EIF ne débouche sur une notation ou sur une évaluation de votre travail. Il s'agit bien de faire le point sur votre projet professionnel. Ces conclusions peuvent, à votre demande, être inscrites dans le passeport formation.**



## C ) LE PASSEPORT FORMATION :

- Il est établi à votre demande et remis à chaque nouvel embauché.
- Il vous permet d'identifier et de recenser vos compétences, votre expérience professionnelle, vos savoir-faire et vos formations.
- Il témoigne de votre parcours.

#### COMMENTAIRE CFDT :

**Vous détenez votre passeport formation tout au long de votre carrière professionnelle, y compris en cas de changement d'entreprise, et vous le complétez à votre initiative.**

## D ) LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) :

La VAE est le moyen de faire reconnaître votre expérience professionnelle et vos compétences. Ouverte à tous après trois années d'activité, la VAE permet de valider votre expérience par l'obtention, totale ou partielle, d'un diplôme, d'un titre ou d'une qualification. Vous bénéficiez d'un congé de 24 heures, dit congé de validation, pour toutes vos démarches.

#### COMMENTAIRE CFDT :

**Commentaire CFDT : Si vous avez plus de 20 ans d'activité professionnelle ou si vous êtes âgé de plus de 45 ans, vous pouvez bénéficier en priorité d'une VAE ( cf. périodes professionnelles ). Les agents ne doivent pas se limiter à la Validation des Acquis Professionnelles ( VAP ), qui n'existe plus en tant que telle, puisque la VAE permet de reconnaître des compétences acquises dans les activités salariées, non salariées ou bénévoles ( associations, syndicats, etc.)** ➡

## E ) L'ALTERNANCE :

### \* LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :

Il remplace les anciens contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation.

Il permet d'intégrer dans l'entreprise des jeunes de 16 à 25 ans et les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans.



### COMMENTAIRE CFDT :

Les jeunes sans qualification reconnue peuvent bénéficier d'un contrat de professionnalisation d'une durée de 24 mois avec une formation représentant au moins 25% de la durée du contrat.

Ce contrat simplifie la formation par alternance avec deux objectifs : qualifier et permettre l'insertion dans l'emploi.

### \* LA PERIODE DE PROFESSIONNALISATION :

Celle-ci reste à négocier avec la direction mais elle devra obligatoirement permettre d'acquérir une qualification pour des populations bien ciblées ou prioritaires ( cf. VAE ).

### \* LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

Pas de changements notables excepté le fait que les plus de 26 ans ne peuvent y accéder qu'avec une dérogation.

## F ) LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF) :

Il représente la grande avancée pour la CFDT dans cet accord. Le DIF vous permet désormais de partir en formation à votre initiative (EIF) et en concertation avec votre employeur.

Vous disposerez de :

- 20 h de formation par an (sur ou hors temps de travail), cumulables sur 6 ans dans la limite de 120 h.

- 24 h pour les actions de promotion interne anticipables au-delà de 6 ans dans la limite de :

\* 144 h pour le dispositif d'accès à la qualification B (à raison de 24 h/an pendant 6 ans).

\* 240 h pour le dispositif d'accès à la qualification E (à raison de 24 h/an pendant 10 ans).

\* 288 h pour l'accès à cadre (à raison de 24 h/an pendant 12 ans).

Les actions de formation éligibles au titre du DIF dans l'ACF sont :

- Les actions de promotion
- Les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances
- Les actions de qualification professionnelle.

### COMMENTAIRE CFDT :

Toute formation qui est directement liée au poste de travail doit s'effectuer sur le temps de travail et doit être prise en charge par le plan de formation de l'entreprise ( cf. plan de formation ).



La CFDT, par sa signature, a donné la priorité à l'accès à la formation professionnelle continue pour tous afin de permettre aux salariés :

- d'évoluer dans leur carrière
- de se maintenir dans l'emploi tout au long de la vie
- d'accroître les chances d'accès à l'emploi
- d'être acteurs de leur parcours professionnel
- d'être accompagnés dans leurs choix de formation.



rent, dans une lettre conjointe, le 1<sup>er</sup> Premier ministre. Les deux hommes firent part de leur inquiétude à la lumière de la cacophonie observée le lundi de Pâques dans le Gard et le Territoire de Belfort, ces départements ayant fait le choix du lundi de Pâques plutôt que celui du lundi de Pentecôte, cela afin de préserver des traditions locales.

### LE CLIMAT SOCIAL DANS LES ENTREPRISES

Face à la grogne des salariés, les entreprises ont surtout réagi en fonction de leur propre climat

qui fut observé ailleurs pour éviter une aggravation du climat social dans l'entreprise.

### UNE SOLIDARITÉ MAL RÉPARTIE

Pour la CFDT Cheminots, l'élan de solidarité envers les personnes âgées et isolées, sensible il y a deux ans, semble être bel et bien passé aux profits et pertes. La tentative de culpabilisation (sur le thème, les français ne s'occupent pas bien de leurs vieux), est encore en mémoire et inacceptable en l'état. Surtout que l'option retenue par le Pouvoir politique se révélait la pire de toutes. Plutôt que de traiter

cette préoccupation nationale avec des outils appropriés tel que la CSG par exemple (prélèvement sur toutes les sources de revenus), le Premier ministre a

saisi l'opportunité de mener une offensive supplémentaire contre la réduction du temps de travail. A cet égard, quelques catégories de français sont totalement exonérées de cette cause nationale. En résumé, il faut TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER... moins en solidarité.

## Lundi de Pentecôte travaillé : solidarité à redéfinir, culpabilisation à proscrire !

C'est assurément une journée qui a prêté à confusion : l'imbroglio de ce lundi de Pentecôte est tel qu'il vaut mieux d'abord en rire. D'abord parce que face à la fermeté affichée du Premier ministre, convaincu de la justesse de sa mesure, il y a eu des actes de désobéissance civile multiples. Il y a eu quasiment autant de statuts que la France compte de citoyens et autant de mécontentements que de sujets. Vu de l'étranger, le sentiment dominant était celui d'une absence totale de pilotage à la tête de l'État pour un dossier qui frappe au premier chef notre pays comparé à d'autres États de l'Union européenne. Chacun a donc vécu cette journée avec la certitude d'un beau gâchis à tous niveaux ! Ensuite, le Premier ministre s'est placé dans une situation plutôt inédite puisque la fronde a surgi en premier lieu chez les députés de sa majorité. Avec des propos qui ne relevaient pas du café du commerce, de nombreuses voix contestaient ce choix. A commencer par Jean Louis Christ (UMP, Haut-Rhin) et Yvan Lachaud (UDF, Gard) qui saisi-

social. Que ce soit dans le secteur privé ou public, la variété des stratégies de contournement de la loi visait à empêcher des dommages collatéraux encore plus importants. Malgré cela, les taux d'absentéisme ont atteint des records dans certains secteurs pour une journée voulue "normale" par le Gouvernement.

### L'EXEMPLE DE LA SNCF, LA CFDT FAIT ENTENDRE SA VOIX

La montée du mécontentement des cheminots qui subissent de plein fouet les conséquences de la déréglementation du transport ferroviaire, conjuguées avec la suppression de milliers d'emplois et l'attente de l'amélioration de leur pouvoir d'achat, crée depuis plusieurs mois des mouvements sociaux dont l'ampleur pourrait submerger à tout moment la Direction de l'entreprise et les partenaires sociaux. La CFDT a donc décidé de réagir pour contraindre la SNCF à ouvrir des discussions au sujet du lundi de Pentecôte. Même si la solution retenue par L. Gallois (1min52) ne règle rien sur le fond, elle s'apparente là aussi à ce

### PAS BESOIN D'UNE ÉVALUATION GOUVERNEMENTALE POUR COMPRENDRE QUE LA LOI DOIT ÊTRE ABROGÉE

Outre le fait que l'effort de solidarité est injustement réparti, et s'avère donc inéquitable, la loi est injuste puisque seule une catégorie est visée par l'effort de solidarité. Sans attendre le bilan, le Ministre de la Santé a lui-même admis que le financement s'avérait insuffisant et par conséquent inefficace. Pour conclure, toutes les études démographiques conduites pour la France conduisent à lancer une vraie réflexion sur le 4<sup>ème</sup> âge qui pourrait aboutir à une loi cadre. Comment ne pas en déduire que la loi votée en juin 2004 est pour le moins irréflective.

*Alain Bourezg*

# Qu'en est-il de la Directive Bolkestien ?

Cette directive en gestation a été déposée le 13 janvier 2004 par l'ancien commissaire européen hollandais Frits Bolkestien, membre de l'ex-Commission européenne de R. Prodi. Lors du sommet des 25 et

claf de la relance de la stratégie de Lisbonne qui vise à faire de l'économie européenne la plus compétitive au monde à l'horizon 2010. Ce projet de directive partait en effet d'un constat simple : alors que l'industrie, qui constitue 30% de l'é-

conomie européenne a fait l'objet d'une harmonisation progressive au cours des années 1980, les services qui représentent près de 70% de l'économie et des emplois, sont encore très cloisonnés selon les experts de Bruxelles. Plutôt que d'harmoniser

l'Union y compris les services publics à l'exception de ceux qui sont rendus gratuitement et exclusivement par l'État dans le cadre de ses missions sociales et juridiques (police, justice,...). Conformément aux vœux formulés en mars 2004 par l'ensemble des chefs d'État et de Gouvernement, la directive devait être adoptée par le Conseil des ministres européens à la majorité qualifiée dans le courant de cette année.

Les initiatives prises pour faire adopter au plus vite la directive Bolkestien par l'actuel Président de la Commission européenne M. José Manuel Barroso étaient donc "normales" compte tenu du mandat reçu un an auparavant.

## **Une partie de la classe politique française contrainte de réagir durant la campagne sur le référendum**

Nombre de parlementaires français s'étaient offusqués de son contenu, jugeant alors la directive dangereuse, porteuse de dumping social. Les plus libéraux firent preuve d'une vigueur verbale inattendue et se montrèrent même les plus grands défenseurs d'un modèle social européen à construire...après le référendum du 29 mai 2005. Ainsi, nous avons pu entendre des leaders politiques demander d'abord une remise à plat de cette directive, puis devant le constat d'une opinion publique mobilisée notamment le 19 mars dernier à Bruxelles, encadrée par une large

## Plus que jamais le combat syndical doit se placer à l'échelle de l'Europe

26 mars 2004, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont approuvé le projet de directive, soutenu auparavant à l'unanimité par la Commission européenne dans laquelle figurait Michel Barnier, notre Ministre des Affaires Etrangères. A l'occasion de la campagne du référendum portant sur le projet de Traité de constitutionnel, le même Ministre découvrait les désastres annoncés d'un texte pourtant élaboré avec son appui.

L'objectif annoncé du texte est d'établir un cadre juridique permettant de lever les obstacles à la liberté d'établissement et à la libre circulation des services. Cette loi européenne est censée être un élément

methodiquement, comme les produits industriels, les normes existantes dans les différents secteurs, l'ancien commissaire européen de la concurrence, Frits Bolkestien, a imaginé "la directive magique", conduisant à une harmonisation globale. Ainsi, les salariés du secteur des services pourraient travailler librement dans l'ensemble des pays membres de l'Union, selon les normes applicables dans leur propres pays. Ce principe dit " du pays d'origine" devrait en théorie relancer la croissance économique européenne et favoriser les créations d'emplois.

La directive Bolkestien porte donc sur tous les services au sein de

majorité de syndicats européens, c'est le Président de la République lui-même qui avait exigé son retrait.

Hélas, l'intervention de Jacques Chirac présentée comme une "victoire" avait tout d'une pirouette car elle peut donner le sentiment qu'il dispose d'un droit de veto ce qui n'est pas le cas. En attendant, à Bruxelles, les débats se poursuivent et un vote en première lecture est attendu pour juillet 2005. L'incertitude demeure à l'égard de la suite qui sera donnée à la proposition de la rapporteuse au Parlement européen, Mme Evelyne Gebhart, de supprimer le principe du pays d'origine.

Dans l'intermède, M. José Manuel Barroso ne compte pas demeurer muselé trop longtemps, lui qui a fait de ce projet l'une des priorités de son mandat.

L'ensemble des forces syndicales CFDT à la SNCF n'a guère été dupe durant la période écoulée, il s'agissait de sauver le "OUI à la Constitution européenne" sachant que M. José Manuel Barroso ne voulait pas avoir à supporter la responsabilité d'un échec du "oui" en France. Ce jeu d'acteurs compliqué et peu probant ne change rien à la donne pour la CFDT Cheminots dans la mesure où cette directive Bolkestien se fonde sur plusieurs articles de l'actuel Traité de Nice qui se trouvaient transposés mot pour mot dans le nouveau projet de Traité européen soumis à référendum le 29 mai 2005 en France. C'est bien ce que dénonçaient les partisans du "NON à la Constitution européenne" qui ne percevaient pas dans le texte soumis à référendum, des dispositions protégeant les salariés de ce type de directive.

### **Les entreprises ferroviaires historiques déjà livrées à loi du marché**

Face à cette évidente offensive anti-sociale, la CFDT Cheminots observe que la question sociale est restée en suspens dans le projet de Constitution malgré quelques

avancées qui ne troublent guère les plus libéraux. Et pour cause, le texte ne propose que des prescriptions minimales en matière sociale. L'essentiel du traité constitutionnel renforce la réalisation d'un vaste marché intérieur, et n'établit aucune règle en faveur d'une harmonisation sociale par le haut.

L'Europe sociale, c'est aussi le statut des services publics que la directive propose de soumettre à davantage de concurrence alors que ce qu'on appelle dans le jargon bruxellois, les entreprises dites d'intérêt économique général sont pourtant en France, soit déjà démantelées (télécommunication...), soit déjà confrontées à l'ouverture de leur capital à des fonds privés (énergie...).

Sans attendre la venue de cette directive, les entreprises historiques de transports ferroviaires en Europe subissent depuis plusieurs années de profondes réorganisations, sous formes de filialisations ou encore de projet d'introduction en bourse comme c'est le cas pour la DB (chemins de fer allemand).

En France, les cheminots de la SNCF ne sont plus seuls, la concurrence à laquelle ils sont soumis s'organise autant depuis l'intérieur (VFLI) que de l'extérieur (CONNEX). Dans les deux cas, ce sont les conditions sociales des salariés qui sont mises à l'épreuve. De manière plus explicite, cette nouvelle donne expose en pleine lumière la manière dont on peut escompter préserver un certain nombre acquis sociaux à la SNCF

et en même temps agir et garantir de nouveaux droits en faveur des salariés d'entreprises concurrentes partout où nous sommes présents.

### **Nouvel espace, autre échelle d'actions**

La fameuse clause du "pays d'origine" est l'élément phare de ce projet de directive. A elle seule, elle stigmatise toutes les phobies à l'égard de la construction européenne. Ce principe tel que celui dit du "pays d'origine" impacterait de manière fatale les législations sociales les plus avancées de quelques Etats membres. Pour les cheminots déjà confrontés à la libéralisation du secteur ferroviaire avec des risques avérés de recul social, les perspectives d'actions doivent être à la hauteur des coups portés et peuvent de moins en moins se limiter au seul contour de notre réseau. L'accélération des mesures prises à l'échelle européenne dans notre secteur d'activité nous y pousse. Quelles que soient les stratégies syndicales à l'œuvre dans l'entreprise, les syndicats cheminots CFDT de la SNCF doivent renforcer les initiatives à l'échelle européenne ; Le Bureau National de l'Union fédérale Cheminots doit être clairement porteur de cette stratégie et militer en faveur d'un rôle de plus en plus prépondérant de l'E.T.F. (Fédération européenne des Transports).

### **Ne laissons pas passer le train de l'Europe sociale !**

*Alain Bourezg*

## **Stratégie de Lisbonne**

### **Un objectif commun pour l'Europe**

Le Conseil européen de Lisbonne qui s'est tenu les 24 et 25 mars 2000 a défini pour l'Union un nouvel objectif stratégique sur dix ans dans le but de renforcer l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale dans le cadre d'une économie fondée sur la connaissance avec une triple dimension : économique, sociale et environnementale. La stratégie définie pour atteindre cet objectif a été baptisée "Stratégie de Lisbonne".

Le Conseil européen part du constat que la libre circulation des personnes et des marchandises sont acquises dans l'Union mais en revanche, la libre entreprise des services se heurtent à des obstacles de réglementations nationales.

# Entretien avec Yannick Esparel, animateur du Groupe Technique National des personnels CE et CCE

**Yannick est salarié du CE de Lyon  
et est responsable d'un restaurant  
d'entreprise.**



**BONJOUR YANNICK, TOUT D'ABORD, QU'EST CE QUE CELA REPRÉSENTE À TES YEUX  
D'ÊTRE SALARIÉ D'UN CE OU DU CCE ?**

*C'EST D'ABORD FAIRE PARTIE DES 2500 SALARIÉS QUI FONT FONCTIONNER LES RESTAURANTS D'ENTREPRISE ET QUI CONTRIBUENT À L'EXISTENCE DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES DANS L'ENTREPRISE SNCF COMME LES CENTRES DE LOISIRS, LES BIBLIOTHÈQUES ET LE CENTRE DU LIVRE, LES MAISONS FAMILIALES. IL Y A AUSSI TOUT UN VOLANT DE PERSONNEL CHARGÉ, DANS CHAQUE CE ET AU CCE, DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE : COMPTABILITÉ, SECRÉTARIAT, GESTION DES DOSSIERS VACANCES, DES AIDES FINANCIÈRES, DES CHÈQUES VACANCES LÀ OÙ ILS EXISTENT (LYON, DIJON, STRASBOURG, ETC.), ACCUEIL DANS LES ANTENNES, DE LA BILLETTERIE, DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX.*



**PARLES-NOUS DE CES LIENS EXISTANTS AVEC LES CHEMINOTS ?**

*D'ABORD, CHACUN DE NOUS EST BIEN CONSCIENT QUE SON TRAVAIL EST DIRECTEMENT LIÉ AUX SALARIÉS DE L'ENTREPRISE SNCF. PERMETTRE AUX CHEMINOTS DE DÉJEUNER CORRECTEMENT ET DE SE DIVERTIR APRÈS LEUR JOURNÉE DE TRAVAIL OU PENDANT LEURS VACANCES EST UNE DE NOS PRÉOCCUPATIONS MAJEURES.*

*BIEN SÛR, IL Y A QUAND MÊME UNE PETITE PARTICULARITÉ QUI EST LIÉE À LA STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.*

*SI NOUS FONCTIONNONS UN PEU COMME UNE PME, NOS PATRONS SONT UN PEU DIFFÉRENTS PUISQU'ILS SONT SYNDICALISTES MAIS QU'ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX MÊMES EXIGENCES QUE N'IMPORTE QUEL EMPLOYEUR. NOUS SOMMES DONC EXIGEANTS VIS-À-VIS D'EUX ET NOUS*

REVENDIQUONS LE DROIT D'ÊTRE CONSIDÉRÉS ENCORE PLUS HUMAINEMENT QUE DANS N'IMPORTE QUELLE ENTREPRISE LAMBDA : LE "DIALOGUE SOCIAL" DOIT ÊTRE ÉRIGÉ EN "DOGME"

### **QU'ELLES SONT LES DEMANDES PRIORITAIRES DES SALARIÉS ?**

NOUS NE SOMMES PAS DIFFÉRENTS DE LA MAJORITÉ QUI RÉCLAME DE MEILLEURES CONDITIONS SALARIALES. LA CFDT, DANS L'ENTREPRISE SNCF, FAIT DE SES PRIORITÉS "LES BAS SALAIRES", NOUS REVENDIQUONS AUSSI UN EFFORT PARTICULIER EN FAVEUR DES PLUS DÉMUNIS. IL FAUT SAVOIR QU'UNE MAJORITÉ DE NOS SALARIÉS PERÇOIT, COMME À LA SNCF, UNE INDEMNITÉ COMPENSATRICE QUI NOUS PERMET DE RESTER EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI EN AJUSTANT NOS SALAIRES LES PLUS BAS AU NIVEAU DU SMIC. NOUS AVONS DONC COMME LES CHEMINOTS UNE VRM (VALEUR DE RÉFÉRENCE MENSUELLE).

CONCERNANT L'EMPLOI, NOUS SOUHAITERIONS UNE PLUS GRANDE DÉONTOLOGIE DE LA PART DE LA DIRECTION DU CCE ET DES CE ET QUE L'ON FASSE SEULEMENT RÉFÉRENCE AUX QUALITÉS PROFESSIONNELLES ET NON PAS À L'APPARTENANCE SYNDICALE.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL MÉRITENT AUSSI QUE L'ON S'Y ATTARDE. LE FAIT D'ÊTRE GÉRÉ, MÊME INDIRECTEMENT PAR DES SYNDICALISTES, FAIT MONTER NOTRE DEGRÉ D'EXIGENCE. NOUS REVENDIQUONS UNE MEILLEURE CONCERTATION POUR TOUT CE QUI TOUCHE À NOS MÉTIERS. LA LIGNE POLITIQUE NE DOIT PAS TRANSPARAÎTRE DANS NOS RELATIONS. "PARLER DE CE QUI NE VA PAS" NE DOIT PAS ÊTRE SYNONYME DE REMISE EN CAUSE DE L'AUTORITÉ DES REPRÉSENTANTS DES CHEMINOTS !

### **QUELLE EST LA PLACE DE LA CFDT DANS CET UNIVERS ?**

LA CFDT N'EST PAS PRÉSENTE DANS TOUTES LES RÉGIONS. LÀ OÙ ELLE A DES REPRÉSENTANTS, LES ÉLECTIONS NOUS PLACENT GÉNÉRALEMENT EN 2<sup>e</sup> POSITION DERRIÈRE LA CGT. LA SYNDICALISATION N'EST PAS UN ACTE FACILE ET BEAUCOUP DE SALARIÉS PRÉFÈRENT, POUR BÉNÉFICIER D'UNE CERTAINE TRANQUILLITÉ, DIRE COMME LE "PATRON". ON RETROUVE LÀ LES MÊMES CLICHÉS QUE DANS N'IMPORTE QUELLE PME !

### **YANNICK, TU ANIMES LE COLLECTIF NATIONAL CFDT DES PERSONNELS CE ET CCE. QUELLES SONT LES PRIORITÉS DE TRAVAIL ?**

NOUS TRAVAILLONS À PARTIR DE LA RÉOLUTION VOTÉE LORS DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. NOUS AVONS LA VOLONTÉ DE NOUS DÉVELOPPER ET D'APPARAÎTRE AINSI COMME UNE ORGANISATION SYNDICALE CAPABLE D'ÊTRE FORCE DE PROPOSITIONS. AUJOURD'HUI, NOUS AVONS À RÉPONDRE À L'INQUIÉTUDE GRANDISSANTE DES SALARIÉS LIÉE À LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE SNCF. POUR NOUS, LA BAISSÉ DES EFFECTIFS CHEMINOTS EST SYNONYME DE BAISSÉ DE LA DOTATION. DÉJÀ L'ANNÉE PASSÉE, NOUS AVONS RESENTI LES PREMIERS EFFETS DE CETTE SITUATION PUISQUE CERTAINS CE ONT ÉPROUVÉ DES DIFFICULTÉS DE TRÉSORERIE LORS DU VERSEMENT DES SALAIRES (RETARD DE QUELQUES JOURS PENDANT 3 MOIS SUR LE CE DE LYON, PRÊT RELAIS SUR LE CE DE METZ/NANCY). NOUS DÉNONÇONS LE MANQUE D'ANTICIPATION DE LA DIRECTION. ON NE PEUT SE CONTENTER DE DIRE QU'IL FAUT DU MONDE PARTOUT. IL FAUT UNE RÉFLEXION QUI INTÈGRE LA DIMENSION ÉCONOMIQUE TOUT EN RESTANT TRÈS VIGILANT SUR LE TRAITEMENT SOCIAL DES SALARIÉS. NOUS AVONS, NOUS MILITANTS, LE DEVOIR DE RÉFLÉCHIR À L'AVENIR DE NOS CE. LA POLITIQUE DE L'AUTRUCHE NE MÈNERA QU'À L'INSATISFACTION GÉNÉRALE.

NOUS ALLONS RENFORCER NOTRE TRAVAIL AVEC LES MILITANTS CHEMINOTS ET ALLER À LA RENCONTRE DES SALARIÉS DANS L'ENSEMBLE DES CE.

PROPOS RECUEILLIS PAR J.P. BOSCHER